

► A propos des cours facultatifs à l'école dans le canton du Jura

La motion 1052 du groupe parlementaire PDC met en danger les cours facultatifs à l'école obligatoire. La Fédération cantonale des Associations de Parents d'Elèves (FAPE) soutient fermement l'offre des cours facultatifs prévus à l'article 28 de l'Ordonnance. Elle appelle les députés à rejeter cette motion le 27 février.

Le Gouvernement a fourni sur ce sujet en 2012 une réponse claire au député Gigon. La FAPE demande au Gouvernement de poursuivre dans cette voie en proposant le rejet de la motion.

La FAPE est interpellée par le risque de restriction des cours facultatifs que fait courir la motion. Des économies ont déjà été faites dans leur organisation et l'offre des cours est en adéquation avec les besoins. Ces cours sont indispensables!

Les devoirs surveillés répondent à un besoin réel. Il est nécessaire d'offrir à un nombre croissant d'enfants le soutien dont ils ont besoin pour parfaire leur développement scolaire par un suivi actif des devoirs. Malheureusement, tous les parents n'ont pas ou plus les

connaissances requises. Leurs activités professionnelles ne leur permettent plus toujours d'être disponibles pour travailler avec les enfants à des heures raisonnables en soirée.

Les activités culturelles et sportives organisées par l'école et ses partenaires locaux sont le seul moyen pour beaucoup de familles d'offrir à leurs enfants la possibilité de leur pratique. Les coûts des activités et les lieux de leur réalisation seraient souvent réhibitifs pour des familles aux moyens limités ou établies en périphérie. Les cours facultatifs ouvrent ainsi la porte de la découverte à tous. Certains enfants, sans l'offre de l'école, ne pourraient pas franchir le seuil des cours privés ou des clubs et resteraient dehors à observer les copains s'épanouir et développer leur créativité.

La Fédération cantonale des Associations de parents d'élèves fait confiance aux représentants du peuple au Parlement jurassien pour donner un avenir favorable à nos enfants et prendre les décisions qui permettent de poursuivre la politique progressiste mise en œuvre par leurs prédécesseurs.

CÉDRIC LATSCHA, secrétaire de la Fédération cantonale des Associations de parents d'élèves du canton du Jura (FAPE), Clos 8a, Courcelon

• Les courriers des lecteurs peuvent être adressés par courrier électronique (lj@ljj.ch), par poste (*Le Quotidien Jurassien*, route de

Courroux 6, 2800 Delémont) ou par fax (032 421 18 90). Ils doivent indiquer l'identité précise de l'auteur.

• Les courriers ne devraient pas

dépasser 1500 à 2000 signes, espaces compris. La rédaction se réserve le droit de raccourcir et de modifier les passages peu clairs.